

III.- Grandir dans un environnement favorable



L'enfant objet

Si les enfants ont d'énormes capacités, en particulier d'apprentissages, ils n'ont pas les connaissances et l'expérience de vie nécessaire pour assumer la place exorbitante que la société leur donne actuellement. Ils sont devenus le centre de la vie des parents qui projettent sur eux leurs désirs, en particulier de combler leurs frustrations, leurs inquiétudes d'avenir, leurs angoisses du temps présent qui s'appuient sur les sentiments de peur distillés par le discours ambiant, et parfois leur solitude d'adulte. Ils n'ont plus d'espace, ni géographique, ni temporel, pour essayer tranquillement, par eux-mêmes, à leur rythme, leurs capacités motrices, sensorielles et relationnelles.

Emporté dans une relation fusionnelle à l'adulte, devant répondre à une attente de réussite, l'enfant s'imagine être comme l'adulte, puisque rien ne vient le démentir, tout en percevant son incapacité ce qui génère une angoisse existentielle. Ce qui se manifeste par un repli sur soi décevant ou une agitation exaspérante. Car c'est sans compter avec la capacité de révolte qui rend les petits « insupportables », « hyperactifs », provoquant alors le rejet de ceux qui les ont superficiellement adorés lorsqu'ils étaient nourrissons ou même simplement fantasmés avant qu'ils apparaissent dans la réalité.

Ils sont récupérés par le système consumériste. Il n'y a plus de publicité sans faire intervenir un bébé ou un enfant, voire un fœtus, par qui le bonheur est censé arriver. Support de la consommation, ils glissent doucement vers le statut d'objet de consommation, voire deviennent le dernier accessoire de mode que l'on emporte avec soi n'importe où et n'importe quand, souvent dès la sortie de la maternité.

Ils sont récupérés également sur un mode totalement démagogique pour plaire aux parents, consommateurs et électeurs. On leur donne la parole dans différents conseils, municipaux ou autres, et à travers les micros-trottoirs sans intérêt dont les médias sont friands. Nombreux sont les enfants qui ne savent quoi dire, simplement parce qu'ils n'ont encore ni l'expérience, ni le vocabulaire suffisant. Certains, s'essayant aux effets du discours, « manipulent » les adultes qui tombent dans ce piège de l'enfant merveilleux centre de toutes leurs attentions. Ce qui peut amener ces adultes à avoir des comportements irraisonnés dont quelques faits-divers fracassants ont pu montrer les effets, mais dont les enseignants et éducateurs se plaignent quotidiennement.

Quand ce ne sont pas les parents eux-mêmes qui ne savent plus comment se sortir de relations conflictuelles qu'ils ont laissé les dépasser. Les enfants sont mis dans des situations incohérentes où ils sont tantôt considérés comme capables d'assumer ce qui ne les regarde pas et d'autres où on leur renvoie une image débiliteuse d'eux-mêmes dans les domaines qui les concernent : le travail scolaire, les relations à leurs camarades, leur apprentissage du monde extérieur à la maison...

Évitons-leur de se trouver devant des choix qu'ils ne peuvent pas faire, des « affaires de grands » qu'ils ne peuvent pas comprendre. Laissons-les à leur place, leur permettant de découvrir par eux-mêmes leur environnement au fur et à mesure qu'ils en ont les capacités, se confrontant aux risques sans lesquels on ne vit pas, ce qui ne veut pas dire se mettre en danger, découvrant leurs propres désirs, goûts, leurs positions dans les relations sociales. Par contre, ne leur épargnons pas les choses de la vie en tentant de les surprotéger des émotions, des tristesses, des deuils, des situations conflictuelles qu'ils ont les capacités de régler seuls.

Une première action dans le sens de la protection des enfants serait d'interdire de les utiliser dans la publicité pour éviter de renvoyer cette image erronée et délétère de l'enfant tout-puissant.

Anne Desvignes, Psychanalyste

Le droit des enfants de vivre dans un logement digne

Le Comité international des droits de l'enfant souligne à plusieurs reprises (observations 18, 59, 60, 78 et 79) ses préoccupations concernant le respect du droit au logement pour l'ensemble des enfants vivant sur le territoire français et de leurs familles. Il « *se déclare préoccupé par le retard pris dans l'application du nouveau droit opposable au logement, ainsi que par l'insuffisance des crédits budgétaires alloués à sa mise en œuvre* » et recommande à la France « *de veiller à la mise en œuvre rapide du droit opposable au logement, y compris en allouant des ressources budgétaires suffisantes.* »

Le Comité international des droits de l'enfant souligne la création du DALO (Droit au Logement Opposable) et demande à la France d'avoir une plus forte ambition politique dans sa mise en œuvre.

Le Mouvement ATD Quart Monde rappelle combien les conditions indignes dans lesquelles des milliers d'enfants sont obligés de vivre ruinent leur avenir et démolissent les projets de leurs parents à leur égard. Enfants vivant à la rue avec leurs parents, enfants hébergés avec leurs parents par d'autres familles vivant la même précarité, enfants ballottés d'hôtel en hôtel, enfants vivant dans des taudis, enfants sans cesse chassés et obligés de fuir avec leurs parents, enfants vivant dans des cités délabrées, abandonnées, enfants vivant dans des quartiers totalement stigmatisés et mis à l'index...

Le Mouvement ATD Quart Monde demande aux pouvoirs publics :

Une impulsion politique forte pour franchir la deuxième étape, indispensable, du DALO : la mobilisation du pays pour l'offre de logements. Elle se concrétisera notamment par les décisions suivantes :

- L'engagement de l'État à conventionner avec les communautés de communes pour des politiques d'habitat ciblées, basées sur les besoins recensés. Ces conventions mobiliseront tous les acteurs et définiront les rôles et les apports, y compris financiers, de chacun.
- L'engagement de l'État à reprendre le pilotage des opérations de démolition – reconstruction en garantissant que le nombre de logements réellement accessibles aux ménages les plus modestes ne diminuera pas dans ces opérations, et en définissant et en faisant respecter l'échéancier de ces opérations.

Le Mouvement ATD Quart Monde demande à tous les citoyens :

→ De prendre conscience de leur responsabilité de partager l'espace, d'accepter de vivre ensemble afin que se créent les logements abordables, pour tous, et que chacun puisse avoir un chez soi adapté à ses besoins et ses moyens.

ATD Quart Monde

NB. : Voir argumentaire sur le site www.atd-quartmonde.org : Document « La France ne protège pas ses enfants contre la misère » (pages 3 et 4).

Suppression des allocations familiales : une mesure injuste et dangereuse

Comme un serpent de mer, pouvoirs publics, gouvernement et une partie des parlementaires font remonter régulièrement la suppression des allocations familiales comme LA solution pour lutter contre un absentéisme scolaire qui, au demeurant, reste très marginal.

Les allocations familiales ne sont pas des bons points distribués aux « bons » parents. Elles sont un droit garanti au sein de notre système de la Sécurité sociale. Elles visent explicitement à la compensation des charges d'enfants pour alléger des dépenses que n'ont pas les ménages sans enfant.

Leur suppression pour motif d'entorse à l'assiduité scolaire n'apportera aucune aide dans ce domaine aux parents ni aux jeunes frappés par une telle sanction. Elle sera source au contraire d'aggravation des conditions de vie de l'ensemble de la famille. Il s'agit d'une punition au caractère archaïque, indigne des valeurs républicaines qui figurent en trois mots au fronton de nos mairies.

Dans une société où la vie devient de plus en plus dure pour un nombre toujours plus grand de familles, où l'avenir apparaît bouché, où le chômage et la précarité des jeunes sont galopants, la seule réponse du gouvernement et sa majorité parlementaire, est d'accentuer encore l'arsenal répressif en direction des enfants, des jeunes et leurs parents.

D'autres outils coercitifs sont en lice avec la multiplication de fichiers informatiques où figurent les comportements et « résultats » des enfants dès l'école maternelle, tout au long de leur scolarité et au-delà. Un nouveau fichier des enfants « décrocheurs » est en préparation. La mise en place de cette surveillance étroite des familles et leurs enfants, n'est pas suffisamment relayée, d'après le gouvernement, par les élus de tout bord, maires, conseillers généraux et inspections d'académie. Qu'à cela ne tienne, il est envisagé de faire appel aux préfets pour l'application effective des sanctions. La méfiance entretenue vis-à-vis des jeunes et leurs familles devient particulièrement malsaine. Non, les parents ne sont pas les seuls responsables du devenir de leurs enfants, un enfant vit dans une société donnée qui doit lui apporter les moyens de grandir harmonieusement dans le respect de ses besoins et de sa personnalité.

La confiance et l'accompagnement bienveillant des familles et des jeunes doivent être restaurés d'urgence. Cela passe par le retour à des conditions de vie, d'accès à l'emploi, de salaires et de droits sociaux dignes de notre époque où la création de richesses foisonne grâce aux progrès des sciences et des techniques. Chacun-e doit en partager les fruits dès sa naissance.

Une prise en charge qualitative des enfants grâce à des modes d'accueil de qualité, un système scolaire disposant de moyens matériels et d'enseignants formés et en nombre suffisant, sont les garants indispensables du bon développement des enfants. Les enfants doivent pouvoir être pris en charge après l'école dans le cadre d'activités sportives, culturelles ou de loisirs, accéder au droit à de vraies vacances, sources de découvertes et de resserrement des liens familiaux ou avec leurs pairs. Beaucoup de solutions connues existent qui placent l'enfant dans une problématique dynamique de son développement. Cela demande des moyens qui ne sont pas mis à disposition, ni des professionnels, des parents et des enfants. C'est un très mauvais pari sur l'avenir.

La CGT continuera d'œuvrer pour l'émancipation des salariés, c'est pourquoi elle se prononce contre les mesures envisagées et demande la suppression de tout l'arsenal répressif déjà en place, contraire aux règles éducatives et aux droits humains fondamentaux.

Montreuil, le 6 mai 2010

Soutenir les adolescents et les jeunes majeurs en difficulté

Plusieurs milliers d'adolescents et de jeunes majeurs, ayant connu des difficultés familiales, sociales, scolaires ou souffert de handicaps physiques sont actuellement les victimes du délitement de l'équipement socio-éducatif lorsqu'ils veulent s'engager dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

C'est une **double peine** qui leur est infligée au seuil de leur entrée dans la vie adulte, dans un contexte où le marché de l'emploi n'est pas favorable, car non seulement ils doivent assumer leur propre vulnérabilité mais en outre ils ne bénéficient, pour la plupart, d'aucun support en termes d'hébergement, de bourses d'étude et de conseils éducatifs qui leur permettraient de se projeter dans l'avenir. Malgré quelques initiatives isolées et l'existence de quelques dispositifs d'aide sociale et d'insertion¹, le système de soutien aux adolescents et aux jeunes majeurs tend à se fragmenter et à se réduire comme une peau de chagrin, faute de volonté politique et de moyens financiers.

À moins d'avoir un projet professionnel très construit, ces jeunes se trouvent à leur majorité **sans aucun filet de sécurité** ; certains sont ainsi condamnés à des parcours dramatiques, d'errance et de désocialisation.

De nombreuses études² ont pourtant mis en évidence cette situation paradoxale que connaissent les jeunes suivis par les services de l'aide sociale ou de la justice au titre de la protection de l'enfance ; ils sont en quelque sorte sommés de réussir leur insertion sociale et professionnelle plus vite et plus efficacement que les jeunes des classes moyennes et aisées. Un défi quasi impossible à tenir quand on sait combien l'appui des parents, voire les stratégies relationnelles et financières qu'ils déploient pendant de longues années comptent dans la stabilisation sociale et professionnelle des enfants. Ici, tâtonnements et échecs sont tolérés, ils sont même désormais admis comme des aléas de la vie du jeune adulte. Ce n'est pas le cas pour les jeunes de milieux défavorisés qui n'ont droit ni à l'erreur, ni à l'expérimentation ; ils sont ainsi poussés au bord d'un vide. Car ces derniers ont souvent un niveau scolaire faible, ils ont parfois été en rupture scolaire, ils n'ont pas grande estime d'eux-mêmes, ils manquent de soutien et d'assurance, ce sont là des obstacles très importants lorsqu'il faut se lancer vers l'inconnu pour une formation ou dans le monde du travail qui, manifestement, ne leur tend pas les bras.

Les professionnels des services sociaux et éducatifs déplorent ce gâchis d'une jeunesse qu'ils ne peuvent plus soutenir dans ce passage délicat, faute de moyens, avec un sentiment croissant d'indignation. Par exemple, aider un jeune de 17 ans dans le cadre d'une AEMO judiciaire devient extrêmement difficile s'il n'est pas très motivé par un projet professionnel, d'autant que sa réalisation concrète s'avère, en outre, de plus en plus aléatoire : pour faire un apprentissage, les jeunes trouvent le centre de formation, mais pas le patron ; obtenir une prise en charge dans un internat professionnel n'est pas du tout évident, vu l'insuffisance de ce type d'équipement et surtout si la formation doit se poursuivre au-delà de l'âge de la majorité.

Par ailleurs, les mesures judiciaires d'accompagnement des jeunes majeurs étant supprimées, le jeune doit lui-même solliciter une mesure d'aide administrative auprès de l'inspection de l'ASE. Il va sans dire que le jeune sans projet, mal dans sa peau, en échec scolaire, ne fera pas cette démarche. On voit ici les limites d'une politique essentiellement basée sur le volontariat que sous-tendent des préoccupations gestionnaires. Ce sont les plus démunis qui en font les frais !

¹ Voir *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2657 du 30 avril 2010.

² Voir notamment : "Difficiles parcours de jeunes", *Sociétés et jeunes en difficulté*, n° 8, automne 2009.

Enfin, le placement des adolescents en difficulté devient un véritable casse-tête, par manque de lieux d'accueil adéquats (internats éducatifs, lieux d'hébergement et de soins). C'est pourtant à partir de telles structures que les jeunes peuvent, avec l'aide des adultes et à l'abri des tracasseries familiales, préparer leur propre avenir. Au plan psychologique, c'est connu, l'adolescence est un moment où le jeune éprouve le besoin de se distancier de ses parents pour se structurer tout en bénéficiant d'un environnement sécurisant. Aussi les politiques qui consistent à ramener les difficultés ou les troubles que connaissent certains jeunes aux seules responsabilités parentales sont elles un contre-sens, surtout lorsque les familles sont écrasées sous un cumul de problèmes (économiques, sociaux, relationnels etc.).

Lorsque des difficultés importantes se manifestent à l'école, les acteurs éducatifs et sociaux préconisent souvent la solution de l'internat, en vain : les institutions font défaut, les places manquent et les dissuasions des pouvoirs publics à l'égard des placements pèsent lourds sur les orientations qui procèdent, en définitive, de la logique du moindre coût. Mais quels effets, cette économie aura-t-elle sur le développement du jeune ?

Pourtant, la encore, les travaux menés à partir de cohorte d'enfants placés le montrent : la stabilité d'un placement et la prolongation des accompagnements éducatifs apportés, même au-delà de 21 ans, est indispensable pour l'achèvement des scolarités et pour permettre à ces jeunes d'accéder sans trop de problème à leur statut d'adulte.

Propositions

- Donner le droit à ces jeunes, qui en ont besoin -plus que tous les autres-, d'être accompagnés et soutenus dans leur progression vers la vie d'adulte, sans échéance butoir, en renforçant les mesures d'aides sociales, les soutiens éducatifs et financiers, les dispositifs d'insertion ainsi que la protection de la justice pour les plus vulnérables.
- Revaloriser l'internat scolaire, éducatif, thérapeutique et professionnel en tant que ressource indispensable pour les adolescents qui ne peuvent pas bénéficier du soutien de leurs proches.
- Créer des lieux d'hébergement accessibles aux jeunes majeurs qui désirent poursuivre des formations ou qui sont en voie d'insertion
- Mener une politique d'encouragement auprès des employeurs pour que l'apprentissage soit véritablement ouvert à tous les jeunes, y compris et surtout aux plus fragiles.

Éducation, art du possible
2 rue Michel de Bourges 75020 Paris
Contact : eap-assoc@wanadoo.fr
Site : <http://educ.artdupossible.free.fr>

Revaloriser les aides financières de l'ASE

De nombreux enfants n'ont pas leurs besoins vitaux satisfaits en raison de la trop grande modicité des revenus de leurs parents : alimentation, santé, vêture -sans parler de leur impossibilité d'accéder à la culture, aux loisirs et aux séjours de vacances.

Ces enfants souffrent perpétuellement de carences physiologiques qui ont des répercussions sur leur évolution et notamment sur leurs apprentissages scolaires. Cette situation est indigne de la France ne respecte pas la convention internationale des droits de l'enfant.

En effet, dans l'article 27 de la CIDE, il est stipulé que :

« les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique [...] et social » et que « les Etats parties adoptent les mesures appropriées [...] en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. ».

En outre, le code de l'action sociale et des familles prévoit dans l'article L. 221-1 que le service de l'aide sociale à l'enfance est chargé d'« apporter un soutien matériel [...] tant aux mineurs et à leur famille [...] confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé [...] de ces mineurs ou de compromettre gravement [...] leur développement physique [...] intellectuel et social... »

Si l'aide sociale à l'enfance est un droit, les critères d'attribution des aides financières en direction des enfants dont les familles vivent dans des conditions très précaires sont actuellement confus. Certes, il s'agit d'aides extra-légales et donc facultatives. Les besoins peuvent s'exprimer différemment selon les lieux (urbain, rural, taux de chômage local, prix des loyers, etc.) ; ils peuvent comme à Paris concerner, de fait, prioritairement le paiement de frais d'hôtel souvent onéreux faute de création par l'État de solutions d'hébergement social pour des familles expulsées ou sans logement. Ainsi, les types de demandes concernant la nourriture, les soins, les vacances peuvent difficilement être prises en compte. Dans l'ensemble des départements, la disparité des pratiques et leur économie restrictive rend cette forme d'aide matérielle plus qu'aléatoire. Elle n'est plus qu'un outil d'ajustement conjoncturel, qui varie dans l'espace et dans le temps et qui parfois n'est même plus utilisé.

On sait que les parents des enfants suivis sont en grande majorité des personnes seules et/ou des bénéficiaires de minima sociaux et qu'il leur est difficile de faire face à des dépenses imprévues ou à des retards dans la régularisation administrative d'une prestation (CAF, remboursement sécurité sociale etc.).

Dans ces cas, les aides financières de l'aide sociale à l'enfance sont préventives, elles permettent aux familles de desserrer temporairement l'étau des contraintes en ce qui concerne les charges relatives aux enfants, sans pour autant entrer dans un rapport de dépendance vis-à-vis de ces secours facultatifs.

Depuis plusieurs décennies, les conditions d'attribution de ces aides financières mensuelles ou exceptionnelles se sont considérablement durcies. Dans certains départements, le plafond de ressources à partir duquel on instruit une demande d'aide financière est de 3 à 5 euros par jour et par personne ; autrement dit, il est inchangé depuis 1983 alors que le coût de la vie a subi une forte inflation. En outre, certaines charges sont désormais exclues du calcul : taxes quelles qu'elles soient et dettes auprès d'organismes publics (PMI, cantine scolaire...) ; la périodicité a également été réduite à deux mois maximum à certains endroits. Les pratiques des départements sont extrêmement diversifiées : certains n'établissent ni critère ni barème mais seulement des orientations, d'autres sont plus pointilleux et sont en mesure de quantifier le nombre d'allocataires ; les uns sont restrictifs et les autres plus généreux selon les priorités des politiques territoriales. Il existe des désaccords sur les estimations des montants selon les départements : en 2004, la défenseure des enfants avait constaté des différences de un à deux cents, l'ODAS de un à treize. En 2006, la DREES a fait un état non exhaustif de la grande diversité des pratiques. Où en est-on aujourd'hui ? Il n'y a pour l'instant aucune visibilité au plan national...

Ces constats qui ont été formulés dans plusieurs communiqués, rapports et articles posent, de façon cruciale, le problème de l'égalité en droit des enfants dont les conditions de vie sont préjudiciables à leur santé et à leur développement.

Propositions

- Etablir un référentiel des besoins vitaux des enfants et des adolescents et en mesurer le coût de façon réaliste
- Réajuster les barèmes et les calculs des budgets des familles pour fixer le "minimum vital mensuel" à partir duquel l'aide financière pourrait être attribuée.
- Mettre en place une politique cohérente et égalitaire de l'attribution des allocations ASE sur les départements.

Éducation, art du possible
2 rue Michel de Bourges 75020 Paris
Contact : eap-assoc@wanadoo.fr
Site : <http://educ.artdupossible.free.fr>

Enfant aidés, protégés

La question que nous nous posons est : ces jeunes ont-ils encore droit à être aidés et protégés ? Les jeunes accueillis dans nos structures doivent plus rapidement que les autres jeunes, savoir gérer, avoir un projet professionnel construit et être autonomes... Les orientations de la PJJ amènent une réduction considérable des possibilités de prise en charge des jeunes majeurs relevant de leur dispositif. Pourtant les besoins des jeunes sont réels en matière d'accueil, hébergement et accompagnement socio-éducatif. Et il nous paraît indispensable d'y répondre pour favoriser l'insertion d'une partie de la population.

Notons que bon nombre de jeunes qui n'ont pas subi de parcours de vie traumatique restent au domicile parental au-delà de leur majorité et parfois de 21 ans. Les dispositifs FJT et CHRS sont saturés et de plus les jeunes ne répondent pas forcément aux critères exigés (ressources, caution...). Et de plus ces structures ne sont pas outillées au plan éducatif. Certains jeunes sont en très grande difficulté pour s'insérer et ils auront besoin de plus temps que ce que nous pouvons leur accorder au plan légal.

- Sont concernés les jeunes qui ont des capacités restreintes mais qui ne peuvent obtenir une reconnaissance MDPH. Sont concernés les MEI qui ont une régularisation tardive de leur droit au séjour sur le sol français.
- Sont concernés aussi les jeunes qui ont une grande fragilité/vulnérabilité au plan psychosocial.

L'âge pour obtenir le RMI est 25 ans et celui pour l'obtention de l'AAH est 20 ans. Il est impensable qu'un jeune ayant bénéficié de l'aide sociale à l'enfance ait le choix entre errance et CHRS à sa sortie du dispositif.

PROPOSITIONS :

il faut envisager d'étendre les accompagnements jeunes majeurs aux 21/25 ans. Il faut penser à une allocation pour que ces jeunes soient maintenus avec un minimum d'à-venir. Il faut envisager des services de suite et des services d'accompagnement à la vie sociale, sinon ces jeunes vont se retrouver face aux situations d'endettement... le risque d'échec est majeur. Mais il est fort probable que si l'accompagnement se poursuit, ces jeunes n'aient pas à re-solliciter les services sociaux.

Jeaninne MATHIEU
CSE MECS JB Fouque



Doléance pour la situation faite aux enfants des bidonvilles

Des migrants, venus notamment de Roumanie et de Bulgarie, vivent dans des caravanes ou des baraquements de fortune sur des espaces vidés par la désindustrialisation ou en marge des voies de communication près des grandes villes. Ces citoyens de l'Union européenne ont quitté leur pays du fait des discriminations et de la misère et trouvent ici des dispositions tout aussi discriminatoires qui les empêchent d'accéder légalement au marché du travail.

Parmi eux de nombreuses familles et des enfants, contraintes de vivre sans eau, sans électricité ni installation sanitaire, le plus souvent sans évacuation des ordures ménagères. L'accès aux soins est aléatoire, en fonction des interventions des organisations bénévoles. La scolarisation des enfants est le plus souvent inexistante ou compromise par les déplacements fréquents, la misère des familles, le manque de structures adaptées, le traumatisme des expulsions. Quand la scolarisation est réussie, il est banal de voir une expulsion la remettre en cause ou des enfants arriver à l'école transis de froid et traumatisés après avoir dû passer la nuit sous la pluie après la destruction de leur baraque.

Ces enfants ne connaissent de notre démocratie que le harcèlement policier systématique, les destructions de campement, les expulsions brutales et parfois les reconduites forcées à la frontière. De plus, l'immobilisme des pouvoirs publics laisse le champ libre aux réactions de riverains exaspérés et parfois à des dérives racistes et xénophobes qui ne peuvent et ne doivent être admises.

Une telle situation, hélas banale dans certains pays du Sud, est encore plus insupportable dans un pays développé qui prétend promouvoir les droits de l'Homme.

Nous demandons que cesse le harcèlement policier, que les réactions xénophobes soient condamnées, que les parents puissent accéder au marché du travail.

Nous demandons que des lieux doivent être trouvés pour accueillir ces populations dans des conditions de salubrité et de dignité acceptables, assurer un suivi sanitaire efficace, une scolarisation continue des enfants.

Nous demandons avec insistance la mise en œuvre urgente d'**une politique cohérente et humaine, dotée à chaque niveau de responsabilité des moyens suffisants**, sans que les carences des uns ne puissent servir à cacher l'attentisme des autres.

RESF
Réseau Éducation Sans Frontières